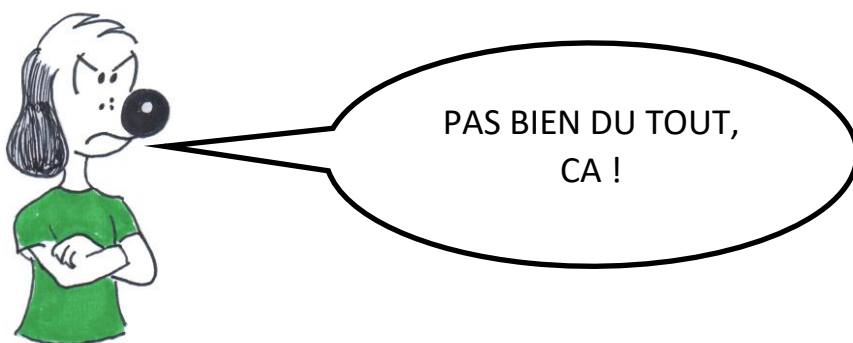


Lettre d'information N°5 - 2021

La « Lettre d'information » vous présente sa mascotte qui désormais accompagnera nos articles. Elle est là pour donner une lecture un peu plus « détendue » aux sujets sérieux avec une touche humoristique.



Le domaine de Valfanjouse : l'Arnaque de l'ASPAS ?



En octobre 2018, l'association pour la protection des animaux sauvages (ASPAS) a décidé d'acquérir, en faisant appel aux dons privés, le domaine de Valfanjouse, un domaine de 500 ha dans le Vercors afin de le transformer en réserve de vie sauvage. L'objectif était alors de transformer ce domaine **en havre de paix pour une nature livrée à sa propre évolution**.

Les explications de Clément Roche, coordinateur des réserves de vie sauvage sont claires : « *Cela consiste à acheter un terrain et à ne rien faire. C'est assez paradoxal car en France, lorsqu'on possède un terrain, c'est pour y faire quelque chose, comme chasser, exploiter le bois ou pêcher, alors que la libre évolution signifie qu'on l'acquiert pour le rendre complètement libre de la pression humaine* »¹

Pour autant, cela ne signifie pas que l'être humain sera totalement exclu du domaine. « *Les visiteurs sont les bienvenus. Il faut juste qu'ils se comportent comme des mammifères respectueux de leur environnement* », explique Madeline Rubin¹, directrice de l'association.

¹ Opération Vercors, <https://graphics.france24.com/vercors-biodiversite-chasse-aspas-valfanjouse-rachat-propriete/>

Lettre d'information N°5 - 2021

Les convictions des acteurs sont belles, mais la réalité du terrain l'est moins. En effet, en septembre 2020, Rémi Gaillard, vidéaste et défenseur de la cause animale, déjà en relation avec Madeline Rubin, a tourné une vidéo sur le domaine de Valfanjouse, devenu propriété de l'ASPAS, mettant en scène de (faux) chasseurs sur un mirador attaqués par une personne déguisée en renard qui leur lance des fumigènes.

Pour pouvoir pénétrer sur la propriété avec des armes, il lui a nécessairement fallu l'accord de l'ASPAS, propriétaire du terrain. En effet, rappelons que la propriété est close et gardée, et les armes y sont rigoureusement interdites. On peut aussi se poser les questions sur la motivation profonde de Rémi Gaillard à créer une telle vidéo ? Farce amusante ? Ridiculiser la chasse ? ou peut-être, donner des idées aux esprits simples ...pour inciter à la violence « anti-chasse » ?



Cela pourrait effectivement juste passer pour une farce amusante, si nous ne prenions pas en compte les implications de tels actes.

Tout d'abord, pouvons-nous imaginer que ce comportement est celui d'un « mammifère respectueux de son environnement » ? Crier en lançant des fumigènes, voilà qui va contribuer à ne pas déranger la faune sauvage, on n'en doute pas.

Ensuite, la composition des fumigènes peut être très variable mais ils sont cependant tous composés au moins d'un oxydant (chlorate ou nitrate de potassium le plus souvent), d'un carburant et de composants présentant une toxicité certaine. Les fumigènes sont référencés comme producteurs importants de particules et jouent un rôle non négligeable dans l'augmentation de la pollution particulaire.² En clair, les fumées dégagées sont toxiques, pour les humains comme pour les animaux sauvages ; elles peuvent provoquer des inflammations pulmonaires et sont éventuellement cancérigènes.

Enfin, l'utilisation de fumigènes, au mois de septembre, alors que le département était placé par arrêté préfectoral en sécheresse avec de nombreuses restrictions, relève non seulement d'un manque total de respect pour la faune et la flore, mais aussi de l'irresponsabilité (implicitement couverte par l'ASPAS). En effet, pour faire de la fumée, il faut une combustion. Il y a donc des étincelles. Que se serait-il passé si les étincelles avaient atteint la végétation sèche ?

² Mekki Malik, Caractérisation physico-chimique et évaluation toxicologique de fumées particulaires produites lors de tirs de petit calibre et de fumigènes : étude comparative, juin 2017.

Lettre d'information N°5 - 2021



Ainsi donc, voici le fameux « havre de paix » que voulait créer l'APSAS ? Nous pouvons imaginer la déception de tous ceux qui ont contribué financièrement à la concrétisation de ce projet. « Ces îlots de nature intouchée sont des zones de quiétude pour tout le vivant, du grand mammifère au plus petit insecte, de l'arbre centenaire à la plante la plus discrète »³, c'était en ces termes que l'ASPAS avait vendu son projet aux généreux donateurs. Aujourd'hui, on peut affirmer qu'il y a tromperie sur la marchandise.



OG en collaboration avec **Unis Pour La Ruralité**⁴ (retrouvez d'autres articles sur le site :

<https://unis-pour-la-ruralite.assoconnect.com>).

Merci à **Richard sur Terre** qui a dévoilé au grand jour les faits énoncés dans cet article. Retrouvez de nombreuses vidéos de très bonne qualité en ce qui concerne la défense de notre passion sur sa chaîne YouTube : <https://www.youtube.com/c/RichardsurTerre/featured>

³ ASPAS, Vercors Vie Sauvage, un projet ambitieux porté par une ONG hors norme, juillet 2019.

⁴ Association Loi 1901 qui a pour objet sur le territoire national et les départements d'outre-mer la défense des acteurs et des valeurs de la ruralité.